

Synthèse

Le 21 janvier 2019

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 21 JANVIER

38 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **L'attribution de 6 438 000 € à la Commune de Châtillon, dans le cadre de son contrat de développement 2019/20121,**
- **L'approbation de la Convention de partenariat et de financement avec l'association le Lien Yvelinois, pour l'accompagnement de mineurs privés de la protection de leur famille ou Mineurs non accompagnés (MNA), dans leur prise en charge éducative et sociale,**
- **L'attribution de 305 000 € au bénéfice de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine (ADPEP 92) pour la gestion du centre de loisirs de l'Etablissement Régional d'Education Adaptée de Garches (EREA), pour l'année 2019,**
- **L'attribution de 470 000 € à l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières pour la réalisation de la neuvième phase du programme de renforcement des organisations de producteurs de cacao en Haïti.**

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRACTUALISATION

Aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé. L'Assemblée départementale accorde 42 subventions d'un montant total de 98 914 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé dédiée au financement des travaux d'amélioration de l'habitat et variant selon le niveau de ressources du demandeur.

Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile – Attribution de six subventions. L'Assemblée départementale attribue 6 subventions d'un montant total de 18 000 €, dans le cadre de l'aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, pour des travaux d'adaptation du logement.

Attribution d'une subvention pour l'adaptabilité d'un logement social aux personnes handicapées – Puteaux. L'Assemblée départementale attribue une subvention de 2 333 € à l'Office public de l'habitat de Puteaux pour des travaux d'adaptabilité au handicap, dans le logement n° 103 situé 28, rue Mars et Roty à Puteaux.

Avenants de prorogation de deux conventions de réservation de logements dans le patrimoine de l'Entreprise sociale pour l'habitat Logirep. L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de réservation de logements, en date du 29 juin 1998, relative à la construction de 31 logements locatifs intermédiaires situés au 215 bis, avenue d'Argenteuil à Bois-Colombes, en vue de proroger celle-ci pendant une durée de 20 ans. Le Département bénéficiera ainsi d'un droit de réservation prorogé dans ce programme, jusqu'au 19 janvier 2040.

Les élus départementaux approuvent l'avenant à la convention de réservation de logements, en date du 6 juin 2001, relative à la construction de 43 logements locatifs sociaux situés dans la ZAC des Fauvelles lot 19 A Faubourg de l'Arche, rue Puvis-de-Chavannes à Courbevoie, en vue de proroger celle-ci pendant une durée de 20 ans. Le Département bénéficiera ainsi d'un droit de réservation prorogé dans ce programme, jusqu'au 5 juin 2041.

Conférences intercommunales du logement des établissements publics territoriaux Vallée Sud - Grand Paris et Grand Paris Seine Ouest – Désignation des représentants du Département. L'Assemblée départementale désigne en qualité de représentants du Département pour siéger au sein de la Conférence intercommunale du logement de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris :

- pour le collège des représentants des collectivités territoriales : Mme Nathalie Pitrou
- pour le collège des représentants des professionnels et réservataires intervenant dans le champ des attributions de logements sociaux : M. Laurent Chardon, en sa qualité de Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, patrimoine et partenariats.

Les élus départementaux désignent en qualité de représentants du Département pour siéger au sein de la Conférence intercommunale du logement de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

- Mme Nathalie Léandri
- M. Laurent Chardon, en sa qualité de Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, patrimoine et partenariats.

Attribution d'aides départementales en faveur des associations femmes relais d'Antony et Gygo dans le cadre de la politique de la ville au titre de 2019. L'Assemblée départementale accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association Femmes relais d'Antony, dans le cadre du contrat de ville, destinée à la mise en œuvre de l'action « médiation sociale et culturelle » au sein du quartier du Noyer Doré à Antony, pour l'année 2019.

Les élus départementaux accordent une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 800 € à l'association GYGO, dans le cadre du contrat de ville, destinée à la mise en œuvre des deux actions relatives à la politique de la ville, réalisées au sein du quartier du Noyer Doré, pour l'année 2019 :

- 22 800 € alloués pour « lectures de rue et en structures »,
- 12 000 € alloués pour « arts plastiques de rue ».

Commune de Châtillon – Approbation du contrat de développement Département-Ville 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.
 L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département Ville de Châtillon. 6 438 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2020, dont 4 360 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Construction d'une école maternelle dans le secteur «Papillons»	2 891 000 €
Rénovation du cinéma	420 000 €
Construction d'un studio d'enregistrement	245 000 €
Construction d'une structure multi-accueil (extension de la micro-crèche la Farandole)	234 000 €
Aménagement qualitatif de la rue Gabriel-Péri	210 000 €
Extension de l'école élémentaire Jules-Verne (complément d'opération)	360 000 €
Sous-total investissement	4 360 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 524 000 €
Relais d'assistantes maternelles et parentales	156 000 €
Activités culturelles	120 000 €
Activités sportives	213 000 €
Coordination gérontologique	65 000 €
Sous-total fonctionnement	2 078 000 €

TOTAL	6 438 000 €
--------------	--------------------

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale et les collèges privés du Département : attribution de subventions initiales au titre de l'année scolaire 2018-2019. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 20 subventions initiales d'aides départementales à la demi-pension d'un montant total de 117 668 € aux 5 collèges publics en cité scolaires à gestion régionale et aux 15 collèges privés du département ayant signé la convention de financement, pour l'année scolaire 2018-2019.

Dotations complémentaires aux dotations de fonctionnement 2019 des collèges publics. L'Assemblée départementale attribue des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 39 157,21 € à 16 collèges publics, afin de tenir compte des effectifs d'enseignement général et spécialisé supplémentaires.

Les élus départementaux attribuent deux dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 2 767 € aux collèges La Fontaine à Antony et Georges-Seurat à Courbevoie, afin de tenir compte de l'accueil d'une unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A), pour l'année 2019.

L'Assemblée départementale attribue deux dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 2 600 € aux collèges Henri-Bergson à Garches et Louis-Blériot à Levallois-Perret, afin de tenir compte de l'accueil d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), pour l'année 2019.

Participation financière du Département au fonctionnement de l'externat des collèges privés sous contrat – Exercice 2019. Par référence au coût moyen d'un élève externe d'un collège public, pour 2019, le montant versé dans le cadre de la participation annuelle du Département aux dépenses de fonctionnement matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat est fixé à 293 €.

L'Assemblée départementale approuve les montants d'un total de 5 693 576 €, de la contribution départementale (part matériel), pour 34 collèges privés sous contrat d'associations avec l'Etat.

Les élus départementaux approuvent la reconduction du montant des taux par catégorie en 2018, dans le cadre de la participation financière du Département à la rémunération des personnels non enseignants des collèges privés.

Les élus départementaux approuvent les montants d'un total de 4 022 747,29 € de la contribution départementale (part personnel) pour 34 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Pour le collège Bienheureux Charles de Foucauld situé à Puteaux, anciennement annexe du collège St Pierre-St Jean de Neuilly-sur-Seine, qui vient de signer son premier contrat d'association avec l'Etat, mais qui a conservé le même organisme de gestion que ce dernier, les participations – part « matériel » et part « personnel » - seront versées au collège St Pierre-St Jean de Neuilly-sur-Seine.

Approbation de la convention cadre multipartite entre le Département et l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine (ADPEP92) relative à la gestion d'un centre de loisirs à l'hôpital de Garches et subvention de fonctionnement au titre de 2019. L'Assemblée départementale approuve la convention cadre multipartite relative à la gestion du centre de loisirs de l'établissement régional d'enseignement adapté Jacques-Brel entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, la Région Ile-de-France, la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine, et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine.

Une subvention de fonctionnement de 305 000 € est allouée, au bénéfice de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine (ADPEP 92) pour la gestion du centre de loisirs de l'Etablissement Régional d'Education Adaptée de Garches (EREA), pour l'année 2019. La convention correspondante est approuvée.

Approbation de la convention de partenariat en vue de soutenir la scolarisation des enfants et adolescents handicapés et subvention de fonctionnement 2019 au Service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés (SAIS 92). L'Assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 35 000 € à l'Association Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (SAIS 92) pour les dépenses de fonctionnement de cet établissement. La convention correspondante est approuvée.

SPORTS

Jeux olympiques et paralympiques 2024 – Conventions avec la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO). L'Assemblée départementale approuve deux conventions avec la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 :

- la convention d'études qui définit les modalités de responsabilités et d'intervention entre les parties pour le suivi des études préalables permettant de stabiliser le périmètre d'intervention, le préprogramme, une première estimation des coûts ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation. Cette phase d'études de faisabilité doit aboutir à la rédaction de la convention d'objectifs contractualisée entre le Département, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et la SOLIDEO au cours du premier semestre 2019,
- La convention de financement qui définit les modalités de participation du Département au financement des ouvrages olympiques.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Programme d'appui à la valorisation de la production agricole locale du Zou (Bénin) au titre de l'année 2019. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'un soutien financier d'un montant total de 449 879 € à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SENS Solidarités Entreprises Nord-Sud pour la réalisation du programme d'appui à la valorisation de la production agricole locale du Zou (Bénin) pour l'année 2019 :

- 49 935 € alloués en section d'investissement,
- 399 944 € alloués en section de fonctionnement.

La convention correspondante est approuvée.

Programme de soutien au titre de l'année 2019 à la filière cacao en Haïti (phase 9). L'Assemblée départementale approuve l'attribution de deux aides d'un montant total de 470 000 € à l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières pour la réalisation de la neuvième phase du programme de renforcement des organisations de producteurs de cacao en Haïti :

- 150 000 € alloués en section d'investissement,
- 320 000 € alloués en section de fonctionnement.

La convention correspondante est approuvée.

CULTURE

Avenant au contrat de prêt d'archives avec la Commune de Colombes. L'Assemblée départementale approuve l'avenant au contrat de prêt d'archives à conclure entre le Département et la Commune de Colombes. La Commune pourra ainsi prolonger son exposition consacrée à la Première Guerre Mondiale jusqu'au 15 février 2019.

Convention de partenariat dans le cadre des Victoires de la Musique classique à La Seine Musicale. L'Assemblée départementale approuve le partenariat à conclure entre le Département et l'association Les Victoires de la Musique afin d'organiser les Victoires de la Musique Classique 2019 à La Seine Musicale.

Révéléateur de nouveaux talents, les Victoires de la Musique Classique contribuent par le biais d'une émission de télévision grand public sur France 3 à mettre en valeur des talents confirmés. Cette émission réunit plus de 1,3 millions de téléspectateurs et permet de rendre accessible la musique classique au grand public. Un concert gratuit mettant en valeur les révélations des Victoires de la Musique Classique a lieu tous les ans en amont de l'émission de télévision. Dans le cadre de ce partenariat, Insula Orchestra et Laurence Equilbey, La Maîtrise des Hauts-de-Seine, Philippe Jaroussky et l'Académie, soutenus par le Département, participeront musicalement à l'émission. Des collégiens et des élèves de conservatoires alto-séquanais participeront à cet événement majeur de la musique classique. Dans le cadre du dispositif départemental d'éducation artistique et culturelle, l'association mènera par ailleurs un travail de sensibilisation et organisera des échanges entre les artistes et les collégiens alto-séquanais.

Musée départemental Albert-Kahn : divers partenariats culturels. L'Assemblée départementale approuve la mise à disposition d'images d'archives dans le cadre de plusieurs partenariats culturels :

- Contrat avec le Musée du Quai Branly / revue Gradhiva : mise à disposition de 2 autochromes pour illustrer un article sur Jean Brunhes, géographe et directeur scientifique des Archives de la planète de 1912 jusqu'à sa mort en 1930,
- Convention avec les Editions Hazan-Département Hachette-Livre : mise à disposition d'un fichier numérique pour illustrer le guide « Comment regarder la photographie », à paraître en avril 2019,
- Convention avec la Société Louis Vuitton Malletier : prolongation de la mise en dépôt de 4 malles de voyage complètes, d'après une commande d'Albert-Kahn,
- Convention avec La Monnaie de Paris : mise à disposition de 3 fichiers numériques pour l'organisation de l'exposition « 14 – 18, la monnaie ou le Troisième front », jusqu'au 24 février à La Monnaie de Paris,
- Contrat avec la revue Terrain : mise à disposition de 99 fichiers pour la réalisation d'un documentaire qui sera mis en ligne en janvier 2019, dans le cadre d'un partenariat entre le Département et l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Musée du Domaine départemental de Sceaux : partenariat dans le cadre de l'organisation de concerts. L'Assemblée départementale approuve la convention de partenariat à conclure entre le Département et l'Etablissement Public Territorial / Vallée Sud-Grand Paris (EPT VSGP) pour l'organisation de concerts dans le cadre des Petites Nuits de Sceaux et la Fête de la Musique 2019. Pour la saison 2018-2019, une série de concerts sera donnée par les conservatoires de Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine/Sceaux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff, gérés en régie directe par l'Etablissement Public Territorial / Vallée Sud-Grand Paris (EPT VSGP), dans l'Orangerie et le parc du Domaine départemental de Sceaux.

Chaque année le Département organise des concerts au sein du Musée du Domaine départemental de Sceaux, propriété du Département des Hauts-de-Seine, dans le cadre des Petites nuits de Sceaux, de la Fête de la Musique et autour d'une programmation évoquant l'esprit des fêtes de la Duchesse du Maine (1676 – 1753).

Attribution de subventions 2019 aux équipements structurants labellisés et aux ensembles en lien avec La Seine Musicale. L'Assemblée départementale attribue 7 754 630 € au titre de 2019.

702 630 € seront alloués à la SARL Théâtre Nanterre-Amandiers,
450 000 € seront alloués à la SA-SCOP Théâtre de Gennevilliers,

959 500 € seront alloués à l'association Le Théâtre des Gémeaux – Sceaux,
607 500 € seront alloués à l'association Le Théâtre 71 – Malakoff,
3 200 000 € seront alloués à l'association Erda pour le compte d'Insula Orchestra,
1 685 000 € seront alloués à l'association La Maîtrise des Hauts-de-Seine,
150 000 € seront alloués à l'association Académie Philippe Jaroussky.

AFFAIRES SOCIALES

Hackathon « Innovation & Autonomie » : financement des lauréats par le Conseil départemental et des opérateurs par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées – Rectification pour l'attribution d'une subvention à la Ville de Colombes. L'Assemblée départementale adopte à l'unanimité l'allocation d'une subvention de 50 000 € à la Ville de Colombes, pour le projet fusionné « Pour votre santé, soyez sport ! », au titre des actions individuelles et collectives, axe 6 du programme d'actions coordonnées défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour l'année 2018. La convention correspondante est approuvée.

Convention de partenariat pour l'accompagnement des mineurs privés de la protection de leur famille ou Mineurs non accompagnés (MNA) avec l'association Le Lien Yvelinois. L'Assemblée départementale approuve le partenariat entre l'association Le Lien Yvelinois et le Département des Hauts-de-Seine, pour l'accompagnement des mineurs privés de la protection de leur famille ou Mineurs non accompagnés (MNA), face à l'exposition des flux. Une subvention d'un montant de 3 259 582 € est attribuée pour l'année 2019.

Le Département des Hauts de Seine saisit l'opportunité de mieux prendre en charge l'accompagnement de ce jeune public fragile dans le cadre du rapprochement avec le Département des Yvelines en faisant lui aussi appel à l'association spécialisée et reconnue Le Lien Yvelinois. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Schéma interdépartemental d'organisation des services médico-sociaux, voté le 28 septembre dernier, qui prévoit de renforcer le pilotage de la mission de protection de l'enfance entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, et notamment la gestion de ce dispositif.

Renouvellement du fonds de soutien aux foyers de jeunes travailleurs pour la période 2019-2021 et attribution des participations aux associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs pour l'année 2019. L'Assemblée départementale approuve le renouvellement du fonds de soutien aux foyers de jeunes travailleurs (FJT) dont le montant est voté annuellement par l'assemblée délibérante. Les modalités de financement des FJT pour la période 2019-2021 sont approuvées. L'attribution des montants de participation pour un total de 1 660 875 € à 20 associations gestionnaires de FJT est approuvée.

PERSONNEL

Désignation des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires locales compétentes pour le personnel relevant de la fonction publique hospitalière. L'Assemblée départementale désigne en qualité de représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires locales compétentes pour les personnels départementaux relevant de la fonction publique hospitalière :

- parmi les élus de l'Assemblée parlementaire : M. Laurent Vastel, membre titulaire, Président des commissions, et Mme Alexandra Fourcade, membre suppléant,
- parmi les cadres A titulaires en fonction dans les établissements relevant de la fonction publique hospitalière : Mme Florence Tharrault, cadre socio-éducatif, affectée à La Pouponnière Paul Manchon, membre titulaire, et M. Hugo Fillaudeau, attaché d'administration hospitalière en fonction à la Cité de l'enfance, membre suppléant.

COMMANDE PUBLIQUE

19.1 CP

Liste des marchés et avenants conclus au mois de septembre 2018. L'Assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Département pour le mois de septembre 2018.

TRANSPORTS

19.12 CP

Tramway T1 – Indemnisation pour la dépossession et l'éviction de biens situés avenue de Stalingrad et boulevard de Valmy à Colombes. L'Assemblée départementale approuve l'indemnisation d'administrés au prix de 21 790 € pour la dépossession d'une emprise de terrain nu située 46, avenue de Stalingrad à Colombes, auxquels s'ajoutent 10 000 € au titre d'une indemnité accessoire en nature pour la reconstitution de la clôture et du portail.

Les élus départementaux approuvent l'indemnisation de la société JC Decaux France au prix de 914,72 € au titre de l'éviction d'un panneau publicitaire installé sur l'immeuble situé 32, avenue de Stalingrad à Colombes.

L'Assemblée départementale approuve l'indemnisation d'un administré au prix de 5 040 € pour la dépossession d'une emprise de terrain nu de 20 m² située 142, boulevard de Valmy à Colombes.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

19.4 CP

RD 74 – Acquisition d'une emprise située au 16, rue de la Bièvre à Bourg-la-Reine et classement dans le domaine public routier départemental. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine à des administrés, d'une emprise de 89 m² environ, située au 16, rue de la Bièvre à Bourg-la-Reine, au prix de 16 020 €. Cette emprise est classée dans le domaine public routier départemental.

Autorisation du lancement de la procédure de suppression des plans d'alignement approuvés départementaux – Communes de Bagneux – Châtillon – Clamart – Fontenay-aux-Roses – La Garenne-Colombes – Issy-les-Moulineaux – Rueil-Malmaison – Sceaux – Vanves. L'Assemblée départementale approuve le projet de suppression de tous les plans d'alignements départementaux sur les communes de Bagneux, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, La Garenne-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Rueil-Malmaison, Sceaux et Vanves.

Les plans d'alignement ont valeur de servitudes d'utilité publique. Ils déterminent, après enquête publique, la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines.

Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et SNCF Réseau relative à la réalisation des travaux de démolition-reconstruction du pont Arago et de construction du mur de soutènement Sud du faisceau ferroviaire à Nanterre. L'Assemblée départementale approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et SNCF Réseau relative à la réalisation des travaux de démolition-reconstruction du pont Arago et de construction du mur de soutènement au sud du faisceau ferroviaire sur le boulevard de La Défense (RD 914) entre la rue Célestin Hébert et l'avenue François Arago, à Nanterre.

Convention de fournitures à titre gratuit des ressources du Département des Hauts-de-Seine à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine – Avenant 1. L'Assemblée départementale approuve l'avenant n°1 à la convention de fourniture à titre gratuit des ressources du Département des Hauts-de-Seine à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine dans le cadre du transfert de la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation de la voirie. L'avenant liste les véhicules mis à disposition de l'EPI 78/92.

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la RATP pour la remise en état de l'avenue Henri Barbusse (RD 77A) sur le territoire de la Commune de Bagneux. L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la RATP pour la réalisation des travaux en tranchée ouverte nécessaires à la réalisation de l'extension de la ligne 4 du métro et pour la remise en état de l'avenue Henri-Barbusse (RD 77A) à Bagneux.

Convention cadre relative au financement du projet de requalification du boulevard de La Défense (RD 914) à Courbevoie, Puteaux, Nanterre. L'Assemblée départementale accepte la participation financière de l'Etablissement Public Paris La Défense d'un montant de 17,5 M€ pour le projet de requalification du boulevard de La Défense. La participation du Département des Hauts-de-Seine s'élève à 28,33 M€. La convention-cadre correspondante est approuvée.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Raccordement de logements départementaux à la fibre optique – Approbation de conventions avec Orange et Covage. L'Assemblée départementale approuve les conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Orange et Covage, dans 17 immeubles départementaux.

Vente aux enchères de deux lots de copropriété situés au 137, boulevard Gabriel Péri à Malakoff. L'Assemblée départementale approuve la vente aux enchères publiques, à la Chambre des Notaires de Paris, des lots de copropriétés n° 13 (un appartement de 42,5 m² environ) et n° 6 (une cave en sous-sol), situés au 137 boulevard Gabriel Péri à Malakoff, avec une mise à prix de 198 900 €.

Cession de parcelles situées rue Robert Dupont à Asnières-sur-Seine. L'Assemblée départementale approuve la cession à la commune d'Asnières-sur-Seine de plusieurs parcelles :

- les parcelles situées au 56-64 rue Robert Dupont, représentant une superficie totale d'environ 1 313 m², au prix de 1 912 500 €,
- les parcelles situées au 18-24 rue Robert Dupont, d'une superficie d'environ 1 056 m², au prix de 898 000 €.

Cession d'un terrain à la Ville de Puteaux. L'Assemblée départementale approuve la cession d'un terrain bâti, situé sur l'île de Puteaux, d'une superficie de 19 686 m² au prix de 1 968 500 €, à la Commune de Puteaux.

Autorisation de procéder à la mise en réforme de véhicules et biens divers. L'Assemblée départementale décide la mise en réforme de biens du Département. Les 2 véhicules concernés seront mis à la vente par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur.

Contacts presse

Muriel HOYAUX
Grégoire LÉBOUC

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr